

- CONSEIL MUNICIPAL DU 12 NOVEMBRE 2013 – - COMPTE RENDU -

PRESENTS :

Vincent LEDOUX ; Rodrigue DESMET ; Jeannique VANDEWIELE ; André VARLET ; Catherine SUBTS ; Annick CASTELEIN ; Michel PETILLON ; Réjane CASTEL ; Patrick BOSSUT ; Thierry BUCQUOYE ; Chantal NYS ; Bruno ACKOU ; Sophie LAFRENOY ; Laurent WINDELS ; Jean-Jacques FERON ; Geneviève LEROUGE ; Dany DELBECQUE ; Claudie RIUS ; Sylvain LAMBLIN ; Nathalie CARDON ; Pierre GUILLEMAUD ; Alexandra COUSTY ; Thibault TELLIER ; Eric ZADJA ; Guy PLOUVIER.

ABSENT(S) :

Isabelle MARIAGE ; Hervé DELVAS ;

PROCURATION :

Antonio DA SILVA donne procuration à Michel PETILLON ;
Jean-Louis BEAUVENTRE donne procuration à Patrick BOSSUT ;
Rose-Marie BUCHET donne procuration à Laurent WINDELS ;
Claudine ZAHM donne procuration à Chantal NYS ;
Catherine COPPIN-QUIVRON donne procuration à Rodrigue DESMET ;
Peggy LAMBLIN donne procuration à Eric ZADJA.

SECRETAIRE :

Sylvain LAMBLIN

- *Présentation de l'éphéméride*
- *Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 2 juillet 2013*
- *Lille Métropole Communauté Urbaine : rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable pour l'année 2012.*
- *SIMERE (Syndical Métropolitain des Réseaux de transport et distribution d'énergies) : compte rendu d'activités et compte administratif 2012*

1.01 Personnel communal - action sociale « déléguée » au fonds national d'action sanitaire et sociale - FNASS - depuis 1966 - modification du dispositif d'adhésion - mise en œuvre d'une clause de « sur-cotisation » indexée sur le ratio de retour de prestations - acceptation de cette nouvelle clause à compter de l'année 2013 (base N-1)

Le FNASS (Fonds National d'Action Sanitaire et Sociale) a pour objet de favoriser l'ACTION SOCIALE en direction des personnels territoriaux. Adhésion de la ville de RONCQ par délibération du 12/11/1966. Cotisation annuelle établie sur la masse salariale nette - taux de 1 % au 01/01/1970. Une progression des demandes d'allocations a entraîné un taux de retour sur prestations qui est supérieur à 100 % et qui n'est pas compensé par les cotisations. Pour l'année 2012, le taux de retour de la Ville de RONCQ est de 121,56 %. Suite au vote le 27/03/2013 par le Conseil d'Administration du FNASS d'une clause de variation plafonnée, les Collectivités ayant un taux de retour supérieur, devront s'acquitter d'une cotisation complémentaire.

Pour Roncq, la « sur-cotisation » 2013 est évaluée à 2 736,56 €.

Fourchettes de retour de prestations (rapport cotisations/prestations)	100 à < 110%	110 à < 115%	115 à < 120%	120 à < 125%	125 à < 130%	Au-delà de 130%
Appel complémentaire (sur cotisation) (en %)*	2 %	3 %	4 %	6 %	8 %	10 %

Délibération adoptée

1.02- Fonction publique territoriale - centre de gestion de la fonction publique territoriale du Nord - affiliation volontaire du syndicat mixte région numérique - avis du conseil municipal
Suite à la démission d'un adjoint, il est nécessaire de procéder à une révision de notre dispositif portant indemnités de fonctions aux élus municipaux.

Un avis favorable a été donné à cette démarche d'affiliation

Délibération adoptée

1.03 - Réforme des rythmes à l'école primaire - écoles maternelles et élémentaires publiques - mise en œuvre à la rentrée scolaire 2014/2015 - application du décret n° 2013-77 du 24 janvier 2013 relatif à l'aménagement du temps scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires - absence de nouvelles demandes de dérogation

Suite au processus de concertation et d'information relativement à la réforme des rythmes scolaires (réunions, expressions et avis susvisés), la préférence pour le MERCREDI matin est retenue (stricte application du décret susvisé et donc pas de nécessité de solliciter une nouvelle dérogation).

Délibération adoptée

1.04 - Maison de l'Emploi Lys-Tourcoing - Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi (PLIE) - nouveau protocole d'accord 2012/2014 - validation par le conseil municipal - dette 2012 du PLIE Lys Nord Métropole - paiement d'une contribution exceptionnelle municipale pour solde

Proposition d'accepter un nouveau protocole d'accord couvrant la période du 01/01/2012 au 31/12/2014 engageant l'Etat, représenté par le Préfet de la Région Nord - Pas-de-Calais, Préfet du Nord, les communes de Tourcoing, Bondues, Mouvaux, Roncq, le Syndicat Intercommunal EURALYS, la Région Nord - Pas-de-Calais et la Maison de l'Emploi Lys-Tourcoing et visant à consolider la structuration du PLIE et offrant de meilleures garanties quant à la gestion et au suivi des fonds européens (FSE) au travers d'une plateforme commune.

De plus demande de couvrir une part (7 149,56 €) de la dette globale du PLIE Lys-Nord-Métropole au titre de 2012 chiffrée à 54 997,88 €, sous réserve d'accord unanime des communes concernées (Bondues, Bousbecque, Comines, Deûlémont, Halluin, Linselles, Mouvaux, Neuville-en-Ferrain, Roncq, Warneton, Wervicq-Sud).

Délibération adoptée

1.05 - Projet Régional de Santé (P.R.S) - programme interdépartemental d'accompagnement des handicaps et de la perte d'autonomie du Nord - Pas-de-Calais 2013-2016 - PRIAC - avis du conseil municipal

Présentation par l'Agence Régionale de Santé (ARS) Nord-Pas-de-Calais d'une composante du Projet Régional de Santé (P.R.S) : Programme Interdépartemental d'Accompagnement des Handicaps et de la Perte d'Autonomie du Nord-Pas-de-Calais pour 2013-2016 (PRIAC).

Avis conforme mais « réservé »

Débat d'Orientation Budgétaire (D.O.B)

Levée de séance à 20h20

CM-BD/MV fait le 13 novembre 2013